



	Mont de Eau Agglo	Délibération	Nomenclature Acte
	Conseil d'administration Séance du 15 juillet 2024	N° DEL-24-07-18	7.1.6 – Autres
Amortissements des immobilisations Mont de Eau Agglo			

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 15 juillet, le Conseil d'administration de Mont de Eau Agglo, dûment convoqué le 8 juillet 2024, s'est rassemblé dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la Maison de l'eau, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président du Conseil d'administration.

Étaient présents à la séance :

Monsieur Charles DAYOT Président du Conseil Communautaire
Monsieur Philippe EYRAUD Conseiller Municipal
Madame Marie-Christine BOURDIEU Vice-Présidente du Conseil Communautaire
Monsieur Bruno ROUFFIAT Conseiller Communautaire
Madame Chantal PLANCHENAUULT Conseillère Communautaire
Monsieur Joël BONNET Vice-Président du Conseil Communautaire
Monsieur Bernard KRZYNSKI Vice-Président du Conseil Communautaire
Madame Patricia BEAUMONT Conseillère Communautaire
Monsieur Michel GARCIA Membre du bureau Communautaire
Monsieur Dominique CLAVE Vice-Président du Conseil Communautaire
Madame Nathalie BOIARDI Membre du bureau Communautaire
Monsieur Jean-Louis DARRIEUTORT Membre du bureau Communautaire
Monsieur Vincent RUQUOIS Membre expert
Madame Dixna BOULEGUE Membre expert
Monsieur Jean-Claude DAVIDSON Membre expert
Monsieur Jean-Paul GANTIER Membre expert
Monsieur Francis GUILHAMOULAT Membre expert
Monsieur Thomas DASTUGUE Conseiller Municipal, Membre suppléant

Excusés :

Monsieur Alain BACHE
Madame Catherine PICQUET
Monsieur Claude COUMAT

LA SÉANCE EST OUVERTE



Objet : Amortissements des immobilisations Mont de Eau Agglo

Rapporteur : Monsieur Charles DAYOT

Vu l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit, en application de l'article L2321-3 du même Code relatif aux dépenses obligatoires, des durées maximales d'amortissement en fonction des types d'immobilisations,

Considérant que l'amortissement est une technique comptable, qui permet chaque année de constater la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler,

Considérant que ce procédé fait apparaître à l'actif du bilan, la valeur réelle des immobilisations et permet d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration de délibérer sur les durées d'amortissement des immobilisations.

Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

Article 1 : Vote les durées d'amortissement telles qu'indiquées dans l'annexe jointe ;

Article 2 : Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

Article 3 : Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré au siège de Mont de Eau Agglo, le 16 Juillet 2024

Pour extrait conforme,

Charles DAYOT,

Président du Conseil d'Administration

De Mont de Eau Agglo



CONDITIONS D'AMORTISSEMENT

LIBELLE	COMPTE	DUREE AMORTISSEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXES	COMPTE D'AMORTISSEMENT ASSOCIE
Frais d'études	2031	5	x	X	28031
Frais de recherche et de developpement	2032	5	x	X	28032
Frais d'insertion	2033	5	x	X	28033
Concessions et droits assimilés	2051	2	x	x	2805
Autres immobilisations incorporelles	2088	5	x	x	28088
Agencements et aménagements de terrains -terrains nus	2121	15	x	x	28121
Agencements et aménagements de terrains -autres terrains	2128	15	x	x	28128
Construtions - Batiments exploitation	21311	50	x	x	28131
Costructions - Batiments administratifs	21315	50	x	x	28131
Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Batiments exploitation	21351	15	x	x	28135
Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Batiments administratifs	21355	20	x	x	28135
Autres constructions	2138	15	x	x	28138
Construtions sur sol d'autrui- Batiments exploitation	21411	50	x	x	28141
Costructions sur sol d'autrui- Batiments administratifs	21415	50	x	x	28141
Construtions sur sol d'autrui-Installations générales, agencements, aménagement des constructions-Batiments exploitation	21451	15	x	x	28145
Construtions sur sol d'autrui-Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Batiments administratifs	21455	20	x	x	28145
Installations complexes spécialisées	2151	20	x	x	21851
Réseaux adduction d'eau	21531	50	x		21853
Réseaux adduction d'assainissement	21532	50		x	21853
Matériel industriel	2154	15	x	x	28154
Outillage industriel	2155	10	x	x	28155
Matériel spécifique exploitation	2156	10	x	x	28156
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	20	x	x	28181
Matériel de transport	2182	10	x	x	28182
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	5	x	x	28183
Mobilier	2184	15	x	x	28185
Agencements et aménagements de terrains -terrains nus	2221	15	x	x	2822
Agencements et aménagements de terrains -autres terrains	2228	15	x	x	2822
Construtions - Batiments exploitation	22311	50	x	x	2823
Costructions - Batiments administratifs	22315	50	x	x	2823
Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Batiments exploitation	22351	15	x	x	2823
Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Batiments administratifs	22355	20	x	x	2823
Autres constructions	2238	15	x	x	2823
Installations complexes spécialisées	2251	20	x	x	2825
Réseaux adduction d'eau	22531	50	x		2825
Réseaux adduction d'assainissement	22532	50		x	2825
Matériel industriel	2254	15	x	x	2825
Outillage industriel	2255	10	x	x	2825
Matériel spécifique exploitation	2256	10	x	x	2825
Matériel de transport	2282	10	x	x	2828
Matériel de bureau et matériel informatique	2283	5	x	x	2828
Mobilier	2284	15	x	x	2828